Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le 0/05/22 ====

ID: 038-213800717-20220503-D20220502_37-DE

COMMUNE DE CHAMP SUR DRAC DEPARTEMENT ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MAI 2022 N°37/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., PAIO J., PROCACCI T., RIOU M., VITINGER G.

PROCURATIONS: BARET E. à CATTANI JL., MEDAVIT R. à MILET F., SANCHEZ D. à PROCACCI T., SELVE M. à ARRAR P.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE THÉÂTRE DU RISQUE

Dans le cadre de sa mission d'animation culturelle, la commune souhaite encourager les personnes mineures à accéder à la pratique théâtrale et musicale.

Pour ce faire, Madame Evelyne Ducès, Adjointe aux services à la population et à la culture propose de reconduire le dispositif d'Accompagnement à la Pratique Artistique et Culturelle expérimenté l'année dernière. Cet accompagnement consiste en la mise à disposition de locaux et une aide financière sera versée au partenaire sous forme de subvention, en fonction du nombre de chenillards mineurs inscrits aux cours de pratique.

Une convention jointe en annexe décrit les modalités de ce dispositif d'aide.

Madame Ducès propose d'approuver la présente convention, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat financier et de mise à disposition d'une salle municipale entre la Ville de Champ-sur-Drac et l'association le Théâtre du Risque ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 04/05/2022

Reçu en préfecture le 04/05/2022

Affiché le 06/05/22 5 = 5

ID: 038-213800717-20220503-D20220502_37-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus Pour copie conforme, CHAMP sur DRAC le 03 mai 2022.

Le Maire, Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification